

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le cinq du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de juin 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2017
Séance du 05 juillet 2017

N° 04
Objet : Rapports d'activités des
services ordures ménagères
pour l'année 2016

Est nommé secrétaire de séance : LE CORRE Thibault

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge (à partir du rapport n° 12), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'à rapport n°7), DE VALCKENAERE Gilles, DOMENGE Eliane, EYMARD Max FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 9), PAUL Gérard, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Étaient suppléés :

CAZERES Benoit, a donné pouvoir à DULAU Marie France

Étaient représentés :

AYMES Bernard a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à PAUL Gérard
CASA Chantal, a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul à partir du rapport n°8
FERAUD Maryline a donné pouvoir à BONNET Brigitte
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle jusqu'au rapport n° 8
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre
VILLARD René a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
VILLARON Bruno a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine

Étaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Eric
AUZET Guy
BLOT Michel
BOURJAC Jean Marie
DEORSOLA Jean Paul
ESMIOL Gérard
FIAERT Claude

ISOARD Roger
PAUL Gilles
PAYAN Claude
REBOUL Childéric
REINAUDO Patrick
ROCHAT Jacques
SFRECOLA Alain
URQUIZAR Danielle

REÇU EN PREFECTURE
le 06/07/2017

Agglomération Provence Alpes Agglomération

004-200667437-20170705-04_06072017-DE

Monsieur Gérard PAUL, rapporteur, expose ce qui suit :

L'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales stipule qu'il convient d'établir un rapport d'activité du service ordures ménagères.

De par ses statuts, la Communauté d'Agglomération PROVENCE ALPES AGGLOMERATION VERDON a compétence dans le domaine des ordures ménagères.

Le rapport d'activité est établi chaque année pour l'année n-1.

Au vue de la création de la Communauté d'Agglomération PROVENCE ALPES AGGLOMERATION depuis le 1er janvier 2017 suite à la fusion des cinq Communautés de Communes suivantes :

- Communauté de Communes Asse Bléone Verdon
- Communauté de Communes Duyes Bléone
- Communauté de Communes Haute Bléone
- Communauté de Communes Moyenne Durance
- Communauté de Communes Pays de Seyne

Les rapports annuels de l'année 2016 sur les services « ordures ménagères » sont présentés séparément pour chaque Communauté de Communes fusionnée.

Il vous est demandé

◇ D'approuver les rapports annuels des services ordures ménagères pour l'année 2016 de la :

- Communauté de Communes Asse Bléone Verdon ;
- Communauté de Communes Duyes Bléone;
- Communauté de Communes Haute Bléone ;
- Communauté de Communes Moyenne Durance ;
- Communauté de Communes Pays de Seyne

Tels qu'annexés au présent rapport.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 votes contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 06/07/2017

Agglomération Provence Alpes Agglomération Verdon

004-200067437-20170706-04_05072017-DE